



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les services offerts jusqu'à 25 ans sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de procéder à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 220.

M. ALTEMEYER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 220 — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*.

Il s'élève un débat.

M. ALTEMEYER intervient.

MM. JOHNSON, SWAN, SMITH, GERRARD et WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* COX ainsi que MM. SWAN, JOHNSON, GERRARD et SELINGER interviennent. M. SMITH exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. MARCELINO (Tyndall Park) présente la proposition suivante :

Proposition n° 11 : Atteinte aux soins offerts ainsi qu'aux familles et aux aînés causée par le plan du gouvernement provincial visant la fermeture de trois salles des urgences à Winnipeg

Attendu :

que le gouvernement provincial a annoncé la fermeture à Winnipeg de trois services des urgences situés à l'Hôpital Concordia, à l'Hôpital général Seven Oaks et à l'Hôpital général Victoria et la fermeture du Centre de soins d'urgence Misericordia;

que cette annonce signifie que le gouvernement provincial n'a pas tenu la promesse qu'il a faite aux Manitobains de protéger les services de première ligne dont dépendent les familles et les aînés;

que le gouvernement provincial n'a pas fait de nouveaux investissements dans les salles des urgences restantes ou les foyers de soins personnels ou dans les programmes de soins à domicile et que ces fermetures forceront davantage de patients à fréquenter un nombre limité d'hôpitaux et imposeront un fardeau supplémentaire aux médecins et aux infirmières;

que le gouvernement n'a pas fourni de précisions quant à la fermeture des salles des urgences, notamment les économies réalisées, les coûts en capital engagés et le nombre d'emplois de première ligne éliminés, bien qu'il connaisse déjà la majeure partie de ces renseignements depuis l'annonce de cette initiative;

que ces compressions visant les soins d'urgence viennent s'ajouter à d'autres fermetures et annulations de projets partout à Winnipeg, notamment en ce qui a trait à une clinique express, à l'immeuble d'Action cancer Manitoba, aux centres d'accès, à des foyers de soins personnels, aux nouveaux locaux de la Clinique Pan Am et au Centre de bien-être Concordia;

que la fermeture de salles des urgences a laissé les familles et les aînés sans aucun accès à des services d'urgence de première ligne dans plusieurs endroits à Winnipeg et qu'ils seront forcés de faire des voyages de 20 minutes ou plus pour avoir accès à des services de soins de santé d'urgence;

que ces compressions imposeront un lourd fardeau aux nombreux aînés qui fréquentent souvent les salles des urgences, particulièrement ceux qui sont incapables de conduire ou ont un revenu modeste;

que la croissance de la population à Winnipeg est l'une des plus élevées au Canada et que la stratégie du gouvernement provincial ne répond pas aux besoins des populations grandissantes dans le nord et le sud de Winnipeg, particulièrement les aînés;

qu'avant de faire l'annonce de la fermeture du Service des urgences à l'Hôpital Concordia, le gouvernement provincial n'a consulté ni les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg ni les responsables et les travailleurs de la santé de cet établissement pour connaître les répercussions de la fermeture sur les soins prodigués aux patients,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que le plan du gouvernement provincial visant la fermeture de trois salles des urgences et d'un centre de soins d'urgence à Winnipeg nuira au système des soins de santé et accroîtra la demande dans les hôpitaux existants en l'absence d'investissements supplémentaires.

Il s'élève un débat.

M. MARCELINO (Tyndall Park) intervient.

MM. LAGIMODIERE, WIEBE, MARTIN, NESBITT et REYES posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. LAGIMODIERE, ALLUM, MARTIN, GERRARD et MALOWAY interviennent. M. NESBITT exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément aux paragraphe 24(2) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix les motions de deuxième lecture du projet de loi choisi 218.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. WHARTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 218 — *Loi sur la Journée de la réduction du fardeau administratif/The Red Tape Reduction Day Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMOUREUX

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 38

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
KINEW
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 12

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant le dépôt de projets de loi, M. MALOWAY invoque le *Règlement* et demande que le premier ministre dépose le document qu'il a cité pendant la période des questions orales du mercredi 26 avril 2017.

M. le *ministre* MICKLEFIELD intervient sur le rappel au *Règlement*.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

M. le *ministre* FRIESEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2017-2018 — Finances.

(Document parlementaire n° 39)

M^{me} la *ministre* CLARKE dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2017-2018 — Relations avec les Autochtones et les municipalités.

(Document parlementaire n° 40)

M^{me} la *ministre* SQUIRES dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2017-2018 — Sport, Culture et Patrimoine.

(Document parlementaire n° 41)

M. CULLEN, *ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce*, fait une déclaration au sujet du 28 avril, Jour de deuil national à la mémoire de ceux et de celles qui sont morts au travail.

M. LINDSEY et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. SMITH, EWASKO et WIEBE, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. PIWNIUK font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive à cet égard et à fournir à l'École secondaire Kelvin le financement nécessaire à la construction d'un nouveau gymnase et d'un centre de mieux-être.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger